

Etablir des e-ICA

ÉTAPE 1 : cliquez à droite dans le tableau de bord sur le bouton « Ajouter des e-ICA ».

Tableau de bord

Zwijntje BVBA BT

Ajouter une e-ICA

Cahiers des charges et dates d'agrément

Cahier des charges	Statut	Date de début	Date de fin	OCI
BePork	Agréé	01-01-2023	31-08-2023	-
Colruyt	Agréé	01-03-2023	31-08-2023	SGS
BePork Welfare	Agréé	01-03-2023	31-08-2023	SGS

[Allez vers Cahiers des charges](#)

Zwijntje BVBA
BE 0369.565.851

Zwijntje BVBA
varkenstraatje 12
6599 zeuglede
2.369.569.548

Numéro de troupeau: BE10138211-0201
Numéro d'établissement: 10138211
Code de tatouage: 66BB

[Allez vers Mes données](#)

OU cliquez dans le menu de navigation (à gauche dans le tableau de bord) sur l'élément de menu « e-ICA » et cliquez ensuite dans le haut à droite sur le bouton « Ajouter des e-ICA ».

e-ICA (46)

Zwijntje BVBA BT

Rechercher une e-ICA

Date de départ Lieu de déchargement Commerçant Labels Catégorie animale # attendu Statut Version

Ajouter une e-ICA

De nouvelles ICA vides s'ouvrent ensuite sur votre écran.

En complétant les e-ICA, vous rencontrerez régulièrement en regard d'une rubrique à compléter l'icône d'un point d'interrogation (pour un exemple, voir l'illustration ci-dessous) Lorsque vous placez votre curseur sur l'icône, vous voyez s'afficher des informations complémentaires sur l'élément correspondant. Il peut s'agir d'une définition mais également d'informations complémentaires sur la façon dont une partie déterminée des e-ICA doit être complétée.

Vétérinaire d'exploitation

Haseldonckx

Abattoir ?

Sélectionnez ...

Un tiers qui rachète les porcs de votre troupeau, en devient le propriétaire financier et règle leur évacuation vers l'abattoir et l'exécute ou non lui-même. Le responsable financier des porcs de votre troupeau et les collaborateurs liés à l'abattoir vers lequel les porcs sont évacués ou l'abattoir lui-même ne sont pas considérés ici comme des commerçants.

Livrez-vous les porcs à l'abattoir par l'intermédiaire d'un commerçant ? ?

Oui Non

ÉTAPE 2 : Dans le haut des e-ICA, vous voyez vos données d'exploitation (producteur et responsable sanitaire). Celles-ci sont automatiquement complétées pour vous. Si le

nom du responsable sanitaire n'est pas correct, veuillez le signaler au helpdesk de l'ASBL Belpork. Le nom du responsable sanitaire actuel, enregistré dans le portail bétail de DGZ, doit toujours figurer sur les e-ICA.

Producteur

Zwijntje BVBA
varkenstraatje 12, 6599 zeuglede
0369.565.851 | 2.369.569.548 | 66BB | BE10138211-0201

Responsable sanitaire

edi support
Responsable sanitaire | 545464454 | edisupport@belliporc.be

 Les données ci-dessus ne sont plus correctes ou une reprise est intervenue ? Contactez-nous sur info@belpork.be.

ÉTAPE 3 : vétérinaire d'exploitation : celui-ci ne s'affiche que pour les exploitations BePork et les exploitations étrangères.


- *Pour les exploitations BePork, ce vétérinaire est automatiquement complété depuis le Registre AB, comme illustré ci-dessous.*

Vétérinaire d'exploitation

Haseldonckx

Si le vétérinaire d'exploitation n'est pas connu dans le Registre AB, le message d'erreur suivant s'affiche. Vous devez d'abord ajouter le vétérinaire d'exploitation dans votre portail Registre AB. Ensuite, celui-ci est automatiquement relié au portail Tracy® et s'affiche dans les e-ICA.

Bedrijfsdierenarts

 Er is nog geen bedrijfsdierenarts in AB Register geregistreerd. Ga eerst naar AB Register en voeg dierenarts toe om hier verder te kunnen gaan. [AB Register](#)

- *Pour les exploitations étrangères, l'écran ci-dessous s'ouvre. Vous êtes à présent tenu d'indiquer les coordonnées (nom, adresse électronique, adresse postale, téléphone) de votre vétérinaire d'exploitation.*

Bedrijfsdierenarts

Naam

E-mail Telefoon


Land

Straat Nr.

Postcode Plaats

ÉTAPE 4 : abattoir : sélectionnez au moyen de la liste déroulante (voir l'illustration ci-dessous) l'abattoir auquel vous livrez le lot de porcs.

Tous les abattoirs agréés BePork ou enregistrés auprès de Belpork ont été repris dans cette liste déroulante. Normalement, vous ne devez donc cliquer que sur l'abattoir de votre choix. Si toutefois vous livrez encore à un autre abattoir que vous ne trouvez pas dans cette liste déroulante, vous pouvez ajouter celui-ci au moyen du bouton « **+ Ajouter un abattoir** ». Suivez à cet effet la procédure décrite au chapitre 5.7.4 de ce manuel. Lorsque l'abattoir a été ajouté, il s'ajoutera automatiquement à votre liste déroulante personnelle lors de l'établissement des prochaines e-ICA. En d'autres termes, vous ne devez donc ajouter votre abattoir qu'une seule fois et lors d'un prochain établissement, il vous suffira de sélectionner l'abattoir.

Abattoir 

Sélectionnez ...

Sélectionnez ...

Belpork

COMECO nv
171 • BE12366954

Covameat
125 • BE11111111

EEG SLACHTHUIS MARCEL VAN HOORNWEDER EN ZOON NV
11

EXPORTSLACHTHUIS TIELT

[+ Ajouter un abattoir](#)

ÉTAPE 5 : vous livrez les porcs à l'abattoir par l'intermédiaire d'un commerçant ? Indiquez oui ou non. Il vous sera uniquement demandé d'indiquer le commerçant si vous êtes un participant BePork. Si vous n'êtes pas un participant BePork (national ou étranger), cette information ne sera pas demandée.

Livrez-vous les porcs à l'abattoir par l'intermédiaire d'un commerçant ? 


Oui Non

Si vous cliquez sur oui, le système vous demandera de communiquer le commerçant (voir l'illustration ci-dessous). Vous pouvez ajouter le commerçant vous-même au moyen de « + Ajouter un commerçant ». Pour ajouter un commerçant, suivez la procédure décrite au chapitre 5.7.4 de ce manuel. Lorsque le commerçant a été ajouté, il s'ajoutera automatiquement à votre liste déroulante personnelle lors de l'établissement des prochaines ICA. En d'autres termes, vous ne devez donc ajouter votre commerçant qu'une seule fois et lors d'un prochain établissement, il vous suffira de sélectionner le commerçant.

Livrez-vous les porcs à l'abattoir par l'intermédiaire d'un commerçant ? 

Oui Non

Commerçant

Sélectionnez ... 

Sélectionnez ...

Aveve
2167043544
CORVA NV
2039300977
MM TRADE
2269624311

[+ Ajouter un commerçant](#)

ÉTAPE 6 : Informations sur le lot de porcs dans les ICA


Lot de Porcs

Type de porcs 


Porcelets Porcs de boucherie Porcs de reproduction Porcs d'élevage

Nombre de porcs à l'abattage 

Date de mise en place (optionnel)

Départ prévu 

Parcours extérieur

Oui Non

Logement contrôlé 

Oui Non

Castration animaux mâles 

Aucune Chirurgical Immunocastration

1. Type de porcs : sélectionnez le type de porcs pour lequel vous établissez des ICA. Vous avez le choix entre : porcelets, porcs de boucherie, porcs de reproduction et porcs d'élevage.
2. Nombre de porcs pour l'abattage : indiquez le nombre de porcs destinés à l'abattage.
Le nombre d'animaux à abattre peut être une estimation et ne doit pas être le nombre exact. Le nombre peut être supérieur au nombre de porcs effectivement fournis à l'abattoir mais ne peut jamais être inférieur. Il sera uniquement demandé d'adapter le nombre dans les ICA si le nombre figurant dans les ICA est inférieur à celui du document de déplacement.
3. Date de mise en place : indiquez la date de mise en place. Attention, celle-ci ne doit être indiquée obligatoirement qu'en cas de livraison de porcs de boucherie depuis une exploitation ouverte et est optionnelle pour une exploitation fermée. Si vous livrez des porcelets ou des porcs d'élevage, la date de mise en place ne sera pas demandée.
4. Départ prévu : indiquez la date de départ prévue. Les e-ICA doivent être transmises au moins 24 heures auparavant à l'abattoir et peuvent être transmises maximum 7 jours à l'avance.

5. Parcours extérieur : en fonction de la situation dans votre exploitation, indiquez 'oui' ou 'non'.
6. Logement contrôlé : en fonction de la situation dans votre exploitation, indiquez 'oui' ou 'non'. Après le point d'interrogation, vous trouverez des informations complémentaires sur cette norme, de même que dans l'annexe à laquelle renvoie le texte du point d'interrogation
7. Castration : à ne compléter que lorsque des porcelets ou des porcs de boucherie sont fournis pour l'abattage. Ici doit être indiqué le mode de castration. En cas d'élevage de verrats intacts, veuillez indiquer 'néant'. Il ne vous sera demandé d'indiquer le mode de castration que si vous êtes un participant BePork. Si vous n'êtes pas un participant BePork (national ou étranger), cette information ne sera pas demandée.

ÉTAPE 7 : Aliments pour animaux : Mélangiez-vous personnellement du soja (ou des produits annexes) aux aliments de ce lot de porcs ? / Achetez-vous des aliments pour animaux auprès d'un fabricant d'aliments pour animaux? Indiqué oui ou non.

Mélangiez-vous personnellement du soja (ou ses produits annexes) aux aliments de ce lot de porcs ? 

Oui Non

Achetez-vous des aliments pour animaux auprès d'un fabricant d'aliments pour animaux ? 

Oui Non

- Si 'oui' : vous devez indiquer quel(s) fabricant(s) d'aliments pour animaux a(ont) livré (des sous-produits) de soja ou des aliments d'animaux pour ce lot de porcs. Vous pouvez sélectionner le fournisseur de soja/aliments pour animaux dans la liste. Si votre fournisseur n'est pas mentionné dans la liste, vous pouvez l'ajouter

Quel(s) fabricant(s) d'aliments pour animaux a(ont) livré (des sous-produits) du soja pour ce lot de porcs ? 

Sélectionnez ... 

vous-même en cliquant sur '+ Ajouter un fabricant d'aliment pour animaux'. Vous pouvez retrouver cette procédure sous 5.7.4. de ce manuel. Une fois le fournisseur d'aliments d'animaux ajouté, il sera automatiquement ajouté à la liste à la prochaine création d'un e-ICA. Autrement dit vous devez ajouter le fournisseur qu'une seule fois, les prochaines fois vous pouvez le sélectionner facilement dans la liste.

- si 'non' : pas d'autre action nécessaire

ÉTAPE 8 : indiquez le pays dans lequel les porcs sont nés et ont été élevés. Si les porcs ne sont pas nés en Belgique, un champ supplémentaire s'affiche : 'Les porcs sont en Belgique depuis'. Ici on vous demande depuis combien de temps les porcs sont déjà en Belgique. Si vous fournissez des porcs d'élevage ou de reproduction à l'abattoir, il est surtout important que ceux-ci aient été présents dans votre exploitation au cours des trois derniers mois. Si les porcs d'élevage ou de reproduction sont présents dans votre exploitation pendant plus de trois mois, il suffit d'indiquer au hasard une date en saison au cours de l'année d'acquisition du plus jeune porc d'élevage ou de reproduction.

Les porcs sont nés à


Les porcs ont été élevés à

Les porcs sont en Belgique depuis ?

ÉTAPE 9 : si des porcs nécessitent une attention particulière, vous pouvez les indiquer ici. **Attention** : les animaux ne sont pas tous transportables Avant d'ajouter à la livraison un animal qui nécessite de l'attention, vérifiez si celui-ci est transportable en consultant le guide auquel il est fait référence ci-dessous.

Porcs nécessitant de l'attention (optionnel)

 Vérifiez à l'aide du présent [guide](#) si les porcs sont transportables.


Pas encore de porcs nécessitant une attention spéciale. Cliquez sur [Ajouter un porc nécessitant de l'attention](#) pour l'ajouter.

Pour ajouter des animaux nécessitant de l'attention, cliquez sur « [+ Ajouter un porc nécessitant de l'attention](#) ».

Sélectionnez dans la liste déroulante le motif de l'attention (voir l'illustration ci-dessous). Indiquez à côté le nombre d'animaux nécessitant de l'attention. Ajoutez une illustration de l'animal nécessitant de l'attention si votre abattoir l'exige. Il ne s'agit pas d'un champ obligatoire.

Si le motif de l'attention requise ne figure pas dans la liste déroulante, sélectionnez l'option Autre. Vous pouvez à présent ajouter vous-même un motif d'attention.

Porcs nécessitant de l'attention (optionnel)

 Vérifiez à l'aide du présent [guide](#) si les porcs sont transportables.

Sélectionnez ... - animaux -  Télécharger la photo ici (optionnel) X

Sélectionnez ...

- Animal dangereux
- Animaux aveugles et malvoyants
- Blessure par caudophagie
- Blessures sans hémorragie
- Dyspnée éventuelle
- Gonflement(s) des articulations
- Gonflement(s) ou abcès
- Hernie inguinale ou ombilicale
- Lésions cutanées sans hémorragie
- Problèmes de pattes/d'onglons
- Autre

ÉTAPE 10 : Médicaments ou aliments médicamenteux (y compris les traitements antiparasitaires).

- *'Les porcs sont-ils en bonne santé' : indiquez oui ou non. Si la réponse est non, précisez pourquoi dans la case à compléter sous la question.*

Les porcs sont-ils en bonne santé ?

Oui Non

Précisez l'état de santé

Précisez la réponse qui précède

- *Maladie en traitement de groupe ou plus de 20 % de traitements individuels : indiquez oui ou non. Mortalité de plus de 5 % : indiquez oui ou non.*

Maladie en traitement de groupe ou plus de 20 % de traitements individuels ? 

Oui Non

La mortalité a-t-elle été supérieure à 5 % ? 

Oui Non

Si vous avez indiqué 'oui' à la question sur le traitement de groupe et/ou la mortalité, l'écran suivant s'ouvre.

Analyses relatives au traitement de groupe / à la mortalité

Affection / signes de maladie (optionnel)				
Sélectionnez ...				
Date (optionnel)	Echantillon (optionnel)	Pas trouvé ?	Agent pathogène / Substance chimique / Contaminant (optionnel)	Pas trouvé ?
jj-mm-aaaa	Sélectionnez ...		Sélectionnez ...	
+ Ajouter analyse				

Si des examens relatifs à un traitement de groupe et/ou une mortalité ont été effectués, vous pouvez indiquer cette information ici. Si vous avez coché oui pour 'Traitement de groupe', vous êtes tenu de sélectionner une affection/un symptôme dans la liste déroulante. En cas de mortalité, ceci est optionnel. Si l'affection/les symptômes ne figurent pas dans la liste déroulante, sélectionnez l'option Autre. Vous pouvez à présent ajouter vous-même une affection/un symptôme.

Ensuite, vous pouvez éventuellement indiquer les examens effectués relatifs au traitement de groupe et/ou à la mortalité. La saisie des champs date, échantillon, germe pathogène/substance chimique/contaminant et conclusion/résultat est analogue à la description de l'étape 13.

- Si, il y a plus ou moins de 2 mois avant le départ, des traitements à base de médicaments ou d'aliments médicamenteux (y compris des traitements antiparasitaires) ont été administrés au lot de porcs fournis, vous devez parcourir les étapes 11 et 12. Sinon, vous pouvez immédiatement passer à l'étape 13.*

ÉTAPE 11 : *En cas de traitements à base de médicaments ou d'aliments médicamenteux (y compris des traitements antiparasitaires) effectués **plus de deux mois avant l'abattage** (pour les animaux de reproduction, entre 4 et 2 mois avant l'abattage), vous devez indiquer la catégorie de médicaments que vous avez éventuellement administrés pour le traitement. Saisissez par catégorie 'oui' ou 'non' pour indiquer si vos animaux ont été traités par ce moyen.*

Les traitements suivants à base de médicaments ou d'aliments médicamenteux (y compris les traitements antiparasitaires) ont été ... pendant la période de mise en place jusqu'à 2 mois effectué avant le départ

! Attention : pour les animaux reproducteurs (truies et verrats), la période qui s'applique ici s'étend de 4 à 2 mois avant le départ pour l'abattoir.

Traitements antiparasitaires ?

Oui Non

Agents anti-inflammatoires

Oui Non

Antibiotiques

Oui Non

L'un des médicaments ci-dessous a-t-il été administré pendant la période d'engraissement (= les 5,5 derniers mois = à partir de 25-30 kg, jusqu'à l'évacuation vers l'abattoir)

- Neomycine (Neopen)
- Virginiamycine
- Streptomycine
- Spiramycine
- Ampicilline (Albipen L.A. 100 mg/ml inj. susp. i.m. flac.)
- Erythromicine
- Oxillinezur

Oui Non

*Si vous avez coché 'oui' pour les antibiotiques, vous devez répondre à la question complémentaire « **L'un des médicaments ci-dessous a-t-il été administré pendant la période d'engraissement** ». Ici, vous devez cocher 'oui' ou 'non'. La réponse à cette question aura une influence sur les pays d'exportation vers lesquels la viande de vos porcs pourra ou non être exportée.*

ÉTAPE 12 : en cas de traitements par médicaments ou aliments médicamenteux (y compris les traitements antiparasitaires) effectués **moins de deux mois avant l'abattage**, vous devez ajouter le traitement effectif. Cliquez à cet effet sur le bouton '**+ Ajouter un traitement**'.

Les traitements suivants à base de médicaments ou d'aliments médicamenteux (y compris les traitements antiparasitaires) ont été moins de 2 mois effectué avant le départ ?

[+ Ajouter traitement](#)

L'écran ci-dessous s'ouvre.

Les traitements suivants à base de médicaments ou d'aliments médicamenteux (y compris les traitements antiparasitaires) ont été moins de 2 mois effectué avant le départ ?

Traitement remontant à moins de 2 mois



Motif du traitement

Sélectionnez ...

Médicaments/aliments médicamenteux ?

[Pas trouvé ?](#)

Recherchez le médicament ...

Début du traitement

jj-mm-aaaa

Fin du traitement

jj-mm-aaaa

Délai d'attente ?

Jours

[+ Ajouter traitement](#)

Indiquez ensuite ici les données demandées :

- **Motif du traitement** : sélectionnez le motif du traitement dans la liste déroulante. Si le motif du traitement ne figure pas dans la liste déroulante, sélectionnez l'option Autre. Vous pouvez à présent ajouter vous-même un motif de traitement.

Motif du traitement

Sélectionnez ...

Médicaments/aliments médicamenteux ? [Pas trouvé ?](#)

Recherchez le médicament ...

Sélectionnez ...

- Lésions cutanées (abcès, taches, blessures surtout à la queue et aux oreilles, escarres, lésions de grattage, chute de poils, croûtes...)
- Mortalité
- Signes cliniques généraux (sommolence, amaigrissement, perte d'appétit, retard de croissance...)
- Troubles de la fertilité (avortement, momification foetale, naissance de porcelets chétifs, porcelets mort-nés, retours en chaleur, pertes blanches...)
- Troubles digestifs (diarrhée, vomissements...)
- Troubles moteurs (boiterie, articulations enflées...)
- Troubles nerveux (mouvements de pédalage, paralysies, troubles de l'équilibre...)
- Troubles respiratoires (respiration accélérée, toux chez plusieurs animaux...)
- Autre

- **Médicament/aliment médicamenteux** : indiquez le médicament utilisé en le sélectionnant dans la liste déroulante. Si le médicament ne figure pas dans la liste déroulante, vous pouvez cliquer sur 'introuvable'. Vous avez à présent la possibilité de saisir vous-même un médicament.

Médicaments/aliments médicamenteux ? [Pas trouvé ?](#)

Recherchez le médicament ...

Sarnacuran 7.5 % Pour-On 75 mg/ml sol. pour-on Bayer Animal Health GmbH	146115
Tulaxa 25 mg/ml sol. inj. i.m. flac. Krka d.d. Novo mesto d.d.	573022
Semintra 10 mg/ml sol. buv. Boehringer Ingelheim Vetmedica GmbH	539280
Cevac Solvent Poultry solv. pour prép. parent. s.c. Ceva Santé Animale SA-NV	534071
Daxocox 100 mg comp. Ecuphar SA-NV	586684
Porcilis AR-T DF susp. inj. i.m. Intervet International B.V.	383932

- **Début du traitement** : indiquez la date (XX-XX-XXXX) du début du traitement.
- **Fin du traitement** : indiquez la date (XX-XX-XXXX) de la fin du traitement.
- **Délai d'attente** : indiquez le délai d'attente (jours/heures).
Après avoir sélectionné les médicaments administrés dans la liste déroulante, vous voyez s'afficher dans un encadré bleu le délai d'attente enregistré dans la base de données des médicaments de l'AFSCA. Vous devez le retranscrire dans

le champ prévu à cet effet. Si vous avez indiqué un autre médicament qui ne figurait pas dans la liste déroulante, cet encadré bleu n'apparaît pas. Si aucun délai d'attente ne s'affiche dans l'encadré bleu, indiquez 0.

Médicaments/aliments médicamenteux ⓘ [Pas trouvé ?](#)

Albipen L.A. 100 mg/ml susp. inj. i.m. flac. ✕

Délai d'attente ⓘ

Jours ▼

i Délai d'attente selon la base de données des médicaments de l'AFSCA.: Albipen L.A. 100 mg/ml susp. inj. i.m. flac.

ÉTAPE 13 : Analyses réalisées dans le cadre de la sécurité de la chaîne alimentaire.

« Des analyses présentant une importance pour la sécurité alimentaire ont-elles été réalisées ? » Indiquez 'oui' ou 'non'. Si vous avez répondu 'oui' à cette question, le cadre ci-dessous s'ouvre.

Des analyses présentant une importance pour la sécurité alimentaire ont-elles été réalisées ?

Oui Non

Analyses ⓘ

Date	Echantillon Pas trouvé ?	Agent pathogène / Substance chimique / Contaminant ⓘ Pas trouvé ?	Conclusion/résultat ⓘ
<input type="text" value="jj-mm-aaaa"/>	Sélectionnez ... ▼	Sélectionnez ... ▼	<input type="text"/>

[+ Ajouter analyse](#)

Indiquez à présent les données demandées :

- Date : date de l'analyse (XX-XX-XXXX)
- Échantillon : indiquez l'échantillon analysé dans la liste déroulante. Si l'échantillon ne figure pas dans la liste déroulante, vous pouvez cliquer sur 'introuvable'. Vous avez à présent la possibilité d'encoder vous-même un échantillon.

Echantillon [Pas trouvé ?](#)

Sélectionnez ...

- Sélectionnez ...
- Cadavre
- Écouvillons
- Excréments
- Lait
- Organes
- Salive
- Sang/sérum
- Tissus
- Urine

- Germe pathogène/substance chimique/contaminant : indiquez le germe pathogène/la substance chimique ou le contaminant analysé dans la liste déroulante. Si le germe pathogène/la substance chimique ou le contaminant ne figure pas dans la liste déroulante, vous pouvez cliquer sur 'introuvable'. Vous avez à présent la possibilité de saisir vous-même un germe pathogène/une substance chimique ou un contaminant.

Agent pathogène / Substance chimique / Contaminant [Pas trouvé ?](#)

Sélectionnez ...

- Sélectionnez ...
- Brucellose (surtout le biotype 1)
- Cadmium
- Campylobacter spp
- Dioxines
- Erysipelothrix rhusiopathiae (rouget du porc)
- Mycobacterium bovis
- Mycobacterium tuberculosis
- Pesticides
- Plomb
- Salmonella enterica (types pathogènes)
- Sérotypes de leptospires
- Sous-espèce mycobacterium avium Hominissuis
- Staphylococcus aureus résistant à la méthicilline (SARM)
- Streptococcus suis (types pathogènes)
- Trichinella spiralis
- Yersinia enterocolitica (sérotypes pathogènes)

- Conclusion/résultat de l'analyse : zone de texte libre pour la mention de la conclusion de l'analyse.

ÉTAPE 14 : Statut vétérinaire

- Statut H, M, N, R : indiquez le statut qui s'applique à votre exploitation (dans la plupart des cas, ce sera l'option « Pas de statut »).

Si un traitement à base de substances non autorisées ou de résidus de substances (non) autorisées est découvert chez des animaux producteurs d'aliments ou dans des produits d'origine animale, l'AFSCA imposera à l'exploitation de bétail certaines mesures de contrôle. Ce système est intitulé « contrôle renforcé ». L'exploitation se voit attribuer un certain statut par l'AFSCA. Il existe 6 statuts possibles (statut R, N1, N2, M1, M2, H) en fonction de la gravité de la non-conformité constatée. À chaque statut correspondent des mesures de contrôle spécifiques imposées à l'exploitation. Le statut de l'exploitation est enregistré dans Sanitel.

Statuts H, M, N, R ?

Pas de statut H-statut N1-statut N2-statut R-statut M1-statut M2-statut

- « Les porcs sont-ils nés et élevés dans des exploitations qui, durant le séjour des porcs dans ces exploitations, étaient situées dans une zone délimitée autour d'un foyer de peste porcine africaine, de peste porcine classique ou de fièvre aphteuse » ? Indiquez oui ou non. La réponse à cette question aura une influence sur les pays d'exportation vers lesquels la viande de vos porcs pourra ou non être exportée.

Les porcs sont-ils nés et élevés dans des exploitations qui, durant le séjour des porcs dans ces exploitations, étaient situées dans une zone délimitée autour d'un foyer de peste porcine africaine, de peste porcine classique ou de fièvre aphteuse ?

Oui Non

- Votre profil sanitaire est-il actualisé et conforme au statut vétérinaire de ce lot ? Vérifiez si votre profil sanitaire est actualisé et conforme. L'encadré orange donne un aperçu des informations issues du profil sanitaire qui ont une influence sur l'exportation vers les pays tiers pour ce lot de porcs. Cet encadré orange n'est visible que par vous, le producteur, et n'est pas montré à Belpork ni à l'abattoir après la signature des e-ICA.

- Si le profil sanitaire est actualisé : indiquez 'Oui, mon profil sanitaire est actualisé'.

Votre profil sanitaire est-il actualisé et conforme au statut vétérinaire de ce lot ?

Votre profil sanitaire comprend 0 avertissements pouvant avoir des conséquences sur l'exportation vers des pays tiers pour ce lot de porcs

Oui, mon profil sanitaire est actualisé

- *Si le profil sanitaire n'est pas actualisé : cela signifie que les informations de l'encadré orange ne sont pas correctes. Vous devez alors adapter le profil sanitaire. Vous pouvez ouvrir votre profil sanitaire en cliquant sur le bouton « Non, adapter le profil sanitaire ».*

Votre profil sanitaire est-il actualisé et conforme au statut vétérinaire de ce lot ?

Votre profil sanitaire comprend 0 avertissements pouvant avoir des conséquences sur l'exportation vers des pays tiers pour ce lot de porcs

Oui, mon profil sanitaire est actualisé

Non, adapter le profil sanitaire

Après avoir cliqué sur 'Non, adapter le profil sanitaire', vous voyez s'afficher l'écran ci-dessous. Vous êtes sur le point de quitter la page actuelle et de vous rendre dans votre profil sanitaire. Lorsque vous quittez cette page, vos e-ICA sont sauvegardées provisoirement et vous pouvez y revenir ultérieurement pour les compléter et les envoyer. Cliquez sur 'Oui, sauvegarder et continuer'.

Êtes-vous certain ?

Vous êtes sur le point de quitter cette page et de vous rendre dans votre profil sanitaire. Lorsque vous quitterez la page, votre e-ICA sera sauvegardée temporairement, vous pouvez y revenir ultérieurement pour la compléter et l'envoyer. Voulez-vous sauvegarder temporairement la présente e-ICA et vous rendre dans votre profil sanitaire ?

Oui, sauvegarder et continuer

Non, rester sur cette page

Vous aboutissez à présent dans l'écran du profil sanitaire. Vous pouvez adapter votre profil sanitaire au statut actuel (suivez à cet effet la procédure décrite au chapitre 5.3.3.). Après avoir adapté votre profil sanitaire au statut actuel, vous pouvez aisément retourner à vos e-ICA en cliquant dans le haut sur 'Retourner aux e-ICA' (voir illustration ci-dessous).

Dès que vous êtes revenu dans les e-ICA, cliquez sur la case « Oui, mon profil sanitaire est actualisé » pour confirmer.

ÉTAPE 15 : Conclusion

La conclusion est affichée automatiquement par le système lui-même après que vous avez complété tous les champs ci-dessus (ou parcouru toutes les étapes ci-dessus) dans les e-ICA. Vous ne devez donc rien faire vous-même à cet effet.

Conclusion

L'ICA répond aux labels de qualité suivants

✓ BePork ✓ T&W ✓ Colruyt ✓ BePork Welfare

Exportation pays tiers 🔵

EXPORTATION AUTORISÉE : la viande de porc peut être exportée vers les pays ci-dessous, qui imposent des conditions à l'exportation.

- Afrique du Sud (ZA)
- Arménie (AM)
- Australie (AU)
- Barbade (BB)
- Bosnie-Herzégovine (BA)
- Canada (CA)
- Chili (CL)
- Chine (CN)
- Corée du Sud (KR)
- Cuba (CU)
- Hong-Kong (HK)
- Inde (IN)
- Japon (JP)
- Kazakhstan (KZ)
- Kosovo (XK)
- Macédoine (MK)
- Malaisie (MY)
- Moldavie (MD)
- Monténégro (ME)
- Nouvelle-Calédonie (NC)
- Ouzbékistan (UZ)
- Philippines (PH)
- Polynésie française (PF)
- Royaume-Uni (GB)
- Serbie (RS)
- Singapour (SG)
- Taïwan (TW)
- Ukraine (UA)
- Uruguay (UY)
- Vietnam (VN)

EXPORTATION INTERDITE : Ce lot d'animaux n'est pas destiné à l'exportation vers:

La conclusion reprend les éléments suivants :

- Les labels de qualité auxquels satisfont les e-ICA : les labels et cahiers des

Profil sanitaire

Zwijntje BVBA BT

📘 Le profil sanitaire décrit le statut de votre exploitation pour diverses maladies animales (rouget du porc, peste porcine, maladie d'Aujeszky, etc.). Il s'agit concrètement des maladies animales pouvant avoir une incidence sur le commerce international de la viande de porc, tant en Europe que vers des pays tiers.

Ces informations sont strictement personnelles pour chaque exploitation porcine et ne sont pas visibles ni partagées avec l'ASBL Belpork ni avec des tiers. Ces informations sont utilisées pour déterminer automatiquement pour quel pays d'exportation la viande des porcs entre en ligne de compte. Pour cela, il est tenu compte des contraintes imposées par les pays eux-mêmes, en présence ou non de certaines maladies animales dans une exploitation, une région ou un pays déterminé. Ces critères sont déterminés par chaque pays destinataire lui-même. L'actualisation de ces critères par pays d'exportation est effectuée par l'ASBL Febev.



e-ICA ouverte

Vous avez quitté une e-ICA pour compléter le profil santé de votre entreprise.

Retour à l'e-VKI

Maladies animales à déclaration obligatoire nécessitant de zonage

Modifier

Fièvre aphteuse

Non - libre depuis 01-01-1996

La peste bovine

Non

La peste porcine africaine

Non - libre depuis 20-11-2020

La peste porcine classique

Non - libre depuis 01-11-2007

Maladie vésiculeuse du porc

Non - libre depuis 01-01-1993

charges auxquels satisfait le lot de porcs livrés sont mentionnés automatiquement dans les e-ICA. En tenant compte du statut d'agrément de

l'exploitation en question pour un label déterminé, mais en tenant également compte des informations complétées dans les e-ICA.

- Exportation vers des pays tiers : subdivision entre : exportations autorisées et exportations interdites pour ce lot d'animaux.

Lors de l'établissement des e-ICA dans Tracy®, un calcul automatique détermine pour lequel des pays d'exportation qui imposent des conditions spécifiques la viande des porcs entre ou non en ligne de compte. Une synthèse s'affiche automatiquement dans le bas des e-ICA et est visible pour le producteur et l'abattoir. Afin de déterminer si la viande entre en ligne de compte pour ces pays ou non, le module d'exportation de Tracy® se base sur les informations du profil sanitaire de l'exploitation porcine et les informations complétées dans les e-ICA elles-mêmes et il tient compte des exigences spécifiques de ces pays d'exportation. L'actualisation des conditions spécifiques des pays d'exportation tiers pour les e-ICA via Tracy® est réalisée par l'ASBL Belpork, en collaboration avec l'ASBL Febev. Le calcul des pays d'exportation à l'aide de ce module est une obligation de moyens et non une obligation de résultat.

ÉTAPE 16 : si vous le souhaitez, vous pouvez encore ajouter une remarque aux ICA (non obligatoire) dans le bas, dans « Mentions particulières ».

Mentions spéciales (optionnel)

Mentions spéciales utiles pour l'abattoir et/ou l'inspecteur...

ÉTAPE 17 : déclaration d'accord. Cochez les trois cases ci-dessous pour finaliser les ICA.

Déclaration de consentement

- Je déclare que la présente déclaration est complète et que tous les délais d'attente ont été respectés.
- Je déclare que je fournirai une nouvelle déclaration ICA si, pendant la période de validité de cette déclaration ICA, de nouveaux traitements ou de nouvelles analyses devaient être effectués et/ou si des maladies ou une mortalité anormale devaient être constatées.
- La signature ou l'envoi est la confirmation que l'information susmentionnée est fournie en toute sincérité. Envoi sous la responsabilité de l'exploitant qui a complété cette déclaration e-ICA.

ÉTAPE 18 : après avoir tout complété, vous avez deux possibilités pour sauvegarder les ICA :

- Signer et envoyer

Sélectionnez cette option si vous avez entièrement complété les ICA et que celles-ci sont prêtes à être envoyées à l'abattoir. Après que vous aurez cliqué sur Signer et envoyer, l'abattoir recevra vos ICA. Attention, seul le responsable sanitaire de l'exploitation peut signer et envoyer des ICA.

▶ Signer et envoyer

Si un champ n'a pas été complété ou a été mal complété dans les e-ICA, le système l'indiquera lors de la signature. Dans le bas à droite apparaît un message d'erreur. Vous trouverez un exemple dans l'illustration ci-dessous. Vous devez alors vérifier dans les e-ICA à quel endroit un élément est manquant ou incorrect.

Cette lacune ou cette inexactitude est indiquée dans les ICA par un encadré rouge ou par un texte rouge dans le champ correspondant, mentionnant le motif du message d'erreur.

Déclaration de consentement

Je déclare que la présente déclaration est complète et que tous les délais d'attente ont été respectés.

Ce champ est obligatoire

Je déclare que je fournirai une nouvelle déclaration ICA si, pendant la période de validité de cette déclaration ICA, de nouveaux traitements ou de nouvelles analyses devaient être effectués et/ou si des maladies ou une mortalité anormale devaient être constatées.

Ce champ est obligatoire

La signature ou l'envoi est la confirmation que l'information susmentionnée est fournie en toute sincérité. Envoi sous la responsabilité de l'exploitant qui a complété cette déclaration e-ICA.

Ce champ est obligatoire

- **Sauvegarder provisoirement**

*Sélectionnez cette option lorsque vous n'avez pas encore entièrement achevé les ICA ou que vous ne voulez pas encore les envoyer à l'abattoir. Les ICA complétées seront sauvegardées afin que vous puissiez les finaliser et les envoyer ultérieurement. **Attention** : L'abattoir ne peut pas consulter des e-ICA sauvegardées provisoirement.*


📄 Sauvegarder temporairement

Ajouter une exploitation à des e-ICA

Dans les e-ICA, vous pouvez à différents endroits ajouter une entité telle qu'un abattoir, un commerçant et une firme d'aliments pour bétail.

La façon d'ajouter une entité sous ces trois rubriques est identique et est commentée ci-dessous. Les explications qui suivent sont basées sur les écrans destinés à l'ajout d'un commerçant. Pour l'abattoir et la firme d'aliments pour bétail, la structure est analogue.

ÉTAPE 1 : cliquez sur le bouton « Ajouter un commerçant ».

Livrez-vous les porcs à l'abattoir par l'intermédiaire d'un commerçant ? 

Oui Non

Commerçant

Sélectionnez ...

Recherchez le commerçant

Sélectionnez ...

Aveve
2167043544
CORVA NV
2039300977
MM TRADE
2269624311

[+ Ajouter un commerçant](#)

ÉTAPE 2 : L'écran ci-dessous s'ouvre. Indiquez ici le numéro de TVA, le numéro NUE ou le numéro d'établissement du commerçant. Cliquez sur Suivant. Le système cherche à présent si le numéro saisi correspond à un commerçant connu dans Tracy®.

Ajouter commerçant

Recherchez le commerçant dans la base de données BCE pour l'ajouter à votre liste.

N° de TVA, n° NUE ou numéro d'établissement

Suivant

[Annuler](#)

Si un commerçant dont le numéro de TVA, le numéro NUE ou le numéro d'établissement correspond est trouvé dans Tracy®, le système affiche alors ce qu'il a trouvé. S'il s'agit du commerçant que vous cherchiez, cliquez sur suivant.

Ajouter commerçant

Le site ci-dessous a été trouvé dans Tracy®. Cliquez sur Suivant pour continuer.

COMMERÇANT ✓

Cermo - Cerpentier

Numéro de TVA	NUE
BE 0457.653.720	2.210.101.844

Riet(STE) 6
9190 Stekene

Ce n'est pas le résultat que vous cherchez ? [Nouvelle recherche](#) ou [ajouter nouveau](#).

Suivant Annuler

Le commerçant est à présent ajouté à vos e-ICA. Lorsque le commerçant a été ajouté, il s'ajoutera automatiquement à votre liste déroulante personnelle lors de l'établissement des prochaines ICA. En d'autres termes, vous ne devez donc ajouter votre commerçant qu'une seule fois et lors d'un prochain établissement, il vous suffira de le sélectionner.

ÉTAPE 3 : Si votre recherche ne donne aucun résultat, vous verrez s'afficher l'écran ci-dessous. Vous pouvez à présent ajouter le commerçant manuellement. Cliquez à cet effet sur le bouton « Ajouter un nouveau commerçant ».

Ajouter commerçant



Pas de résultat

Aucun résultat n'a été trouvé. Sélectionnez ci-dessous une nouvelle recherche ou l'ajout manuel d'un commerçant.

[< Nouvelle recherche](#) [Ajouter nouveau commerçant](#)

ÉTAPE 4 : l'écran ci-dessous s'ouvre. Indiquez d'abord ici le pays d'origine du commerçant. La Belgique est indiquée par défaut.

Ajouter commerçant

Après encodage du numéro d'entreprise, ce formulaire fera une recherche dans la base de données BCE pour remplir automatiquement le reste des champs.

Pays
Belgique

Numéro d'entreprise

NUE

Nom de l'entreprise

Rue N° Boîte (optionnel)

Code postal Commune

Activité
Commerçant

Numéro d'opérateur (optionnel)
BE

- Si le commerçant est situé en Belgique, lorsque le numéro d'entreprise aura été complété, les autres informations relatives à l'exploitation seront automatiquement complétées depuis la BCE (Banque-carrefour des entreprises). Le numéro d'opérateur n'est pas un champ obligatoire et vous pouvez le laisser ouvert si vous ne le connaissez pas.
- Si vous travaillez avec un commerçant étranger, vous devez compléter vous-même toutes les données d'exploitation. Le numéro d'agrément n'est pas un champ obligatoire et vous pouvez le laisser ouvert si vous ne le connaissez pas.

ÉTAPE 5 : après avoir tout complété, cliquez sur « Sauvegarder et ajouter ». Le commerçant est à présent ajouté à vos e-ICA. Dès que le commerçant est ajouté, le système retiendra pour vous le commerçant que vous avez ajouté pour que lors de l'établissement des prochaines ICA, il soit repris dans la liste déroulante. En d'autres termes, vous ne devez donc ajouter votre commerçant qu'une seule fois et lors d'un prochain établissement, il vous suffira de le sélectionner.